

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX

Date de convocation et d'affichage : 3

Publié le :
/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06-32/2025

Objet : Enedis-Convention de servitudes pour la construction d'une ligne électrique souterraine- lieudit le Bouvier-parcelle ZS0070

L'an deux mil vingt-cinq le 4 juin à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc — VEY FARCE Cathy-MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe- BABILLON Agnès

Excusé : BARRE Damien

Absent : PHILIBERT Carine

Procurations : BARRE Damien à AUROUX François

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

En annexe : le projet de convention et le plan

- ◆ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ◆ Vu le projet de travaux pour la création d'une ligne électrique souterraine de 400 volts au lieudit «Bouvier» pour la parcelle ZS 0070 et son plan annexé,

Considérant que, pour la création d'une ligne électrique souterraine par ENEDIS au lieu dit « Bouvier», des réseaux vont être installés et traverser une parcelle propriété de la commune (cadastrée ZS0070),

Une autorisation doit être donnée à ENEDIS pour implanter des réseaux sur une propriété communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à conclure une convention de servitudes avec ENEDIS pour la création d'une ligne électrique souterraine conformément au plan annexé et tout document y afférent.

AUTORISE le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 5 juin 2025

Le Maire
Fabrice LARUE

Le secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK

Le Maire

Fabrice LARUE

